

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de
la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral
92 boulevard Gambetta
62200 BOULOGNE-SUR-MER

Objet : Avis de l'Ifremer concernant une demande de renouvellement à l'identique de concessions d'élevage de moules devant les communes de Oye-Plage et Marck

Affaire suivie pour la DDTM62 par Mme X

Affaire suivie pour l'Ifremer par M. Alain Lefebvre, Mme Françoise Vérin

V/réf. NF/NF/22-032 R/AR

N/Réf. : LER-BL/2022.023

IFREMER Iso 9001 - Processus P9 : 22-007

Boulogne-sur-Mer, le 4 février 2022,

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant une demande de renouvellement à l'identique de concessions d'élevage de moules devant les communes de Oye-Plage et Marck.

Dossier reçu par l'Ifremer

Le dossier de demande d'avis reçu par courriel le 18 janvier 2022 comporte en pièces jointes :

- la présentation de la demande de renouvellement des élevages de moules sur bouchots situés à Oye-Plage et Marck exploités par la SARL X ;
- le plan général des concessions d'élevage de moules sur bouchots sur les communes de Oye-Plage et Marck ;
- la décision de l'autorité environnementale de non soumission à étude d'impact du projet de renouvellement de concessions de cultures marines sur le domaine public maritime au large des communes de Marck et de Oye-Plage (62) ;
- le projet d'arrêté préfectoral et le cahier des charges d'une autorisation d'exploitation de cultures marines.

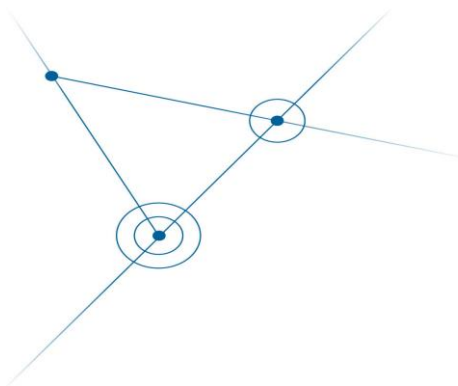
Observations de l'Ifremer

Le laboratoire Environnement et Ressources (LER/BL) du Centre Ifremer Manche Mer du Nord ne peut émettre qu'un avis en lien avec ses missions d'observation et de surveillance de la qualité des zones de production conchylicole et de l'environnement côtier.

La zone 62.01 Oye-Plage/Marck fait l'objet d'une surveillance régulière sur le groupe 3 des coquillages via le réseau microbiologique REMI.

La qualité microbiologique estimée pour cette zone, selon les seuils du règlement d'exécution (UE) 2019/627, est B¹.

¹ Vérin Françoise, Devreker David, Lefebvre Alain (2021). Évaluation de la qualité des zones de production conchylicole. Départements : Nord, Pas-de-Calais et Somme. Édition 2021. ODE/LER/BOULOGNE-SUR-MER 21.07. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00695/80755/>



Le classement de cette zone est concordant avec cette estimation (arrêté préfectoral du 27 janvier 2021 portant classement de salubrité des zones de production et de reparcage de coquillages vivants du département du Pas-de-Calais).

Avis de l’Ifremer

L’Ifremer émet un avis en lien avec son expertise sur la qualité de l’environnement marin et son évolution ou sur des mesures de gestion de l’environnement.
Nous n’avons pas de remarques particulières à formuler en ce qui concerne le projet de renouvellement à l’identique de concessions d’élevage de moules devant les communes de Oye-Plage et Marck.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l’Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d’évaluation à partir du formulaire en ligne <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=22.007>.

Le Directeur du centre IFREMER
Manche Mer du Nord

**Institut français de Recherche
pour l’Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre Manche Mer du Nord
150, quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-mer
France
+33 (0)3 21 99 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr